



INTERPOL



PROJET ENACT

Utiliser l'analyse criminelle pour renforcer la capacité de l'Afrique à répondre plus efficacement à la criminalité transnationale organisée

Contexte

L'Afrique jouit depuis plusieurs décennies d'une stabilité accrue et d'une croissance économique en hausse, mais ces conditions ont aussi facilité la criminalité organisée transfrontalière.

Les groupes criminels organisés se livrent à toutes sortes d'activités illicites, de plus en plus reliées entre elles : trafic de drogue, d'armes, d'espèces sauvages et de faux médicaments, traite d'êtres humains, mais aussi exploitation minière et forestière illégale. Souvent liées au terrorisme, ces économies illicites engendrent des conflits et sapent les initiatives régionales de consolidation de la paix.

Ces dernières années, le développement technologique rapide du continent, notamment dans le secteur du commerce électronique et des technologies mobiles, s'est accompagné d'une prolifération de la cybercriminalité et des activités illicites en ligne. Les réseaux criminels exploitent les insuffisances des infrastructures informatiques de l'Afrique en recourant à des moyens tels que les rançongiciels, les nouveaux logiciels malveillants, les escroqueries sur les médias sociaux et l'utilisation frauduleuse des services de paiement par téléphone mobile.



PROJET ENACT

Objectifs du projet

Le projet ENACT est le premier du genre à analyser, sur l'ensemble du continent africain, l'ampleur de la criminalité organisée et ses répercussions en matière de sécurité, de gouvernance et de développement.

Cette analyse permettra d'éclairer les décisions stratégiques et de renforcer la coopération aux niveaux régional et international.

Activités menées dans le cadre du projet

Dans le cadre de ce projet, INTERPOL aide les polices d'Afrique à adopter des stratégies proactives de lutte contre les menaces liées à la criminalité organisée, à faciliter l'échange d'informations et à développer leurs compétences en matière d'enquêtes, en employant les moyens suivants :

- **Formation à l'analyse criminelle et renforcement des capacités** : les policiers acquièrent les compétences nécessaires pour devenir formateurs en analyse criminelle au niveau national ;
- **Fourniture à certains pays de matériel, de logiciels d'analyse et d'un accès aux bases de données d'INTERPOL, et accompagnement régulier de ces pays par le mentorat**, afin de les aider à créer leur unité d'analyse criminelle ;
- **Mise en place d'un environnement sécurisé permettant aux femmes africaines des services chargés de l'application de la loi de constituer des réseaux** pour partager des connaissances à des fins de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Le but est de promouvoir leur autonomisation et leur évolution professionnelle ainsi que les bonnes pratiques.

Analytical reports

Les rapports d'INTERPOL réalisés dans le cadre du projet ENACT fournissent des éclairages sur certaines formes de criminalité organisée en Afrique. Ils offrent des connaissances et des analyses qui permettent aux agents des services chargés de l'application de la loi et aux décideurs d'élaborer des réponses appropriées.

Ces rapports les aident également à identifier d'éventuelles tendances et à établir des liens entre différentes infractions, tout en renforçant la coopération aux niveaux régional et continental.

Calendrier : 2017-2025

Budget : 26 millions d'EUR

Donateurs : Union européenne et ministère français des Affaires étrangères



Union européenne



Liberté
Égalité
Fraternité

Voici quelques exemples de rapports publiés :

- **Rapport sur la criminalité organisée et les conflits armés en Afrique de l'Est** (juin 2022) – Les groupes armés diversifient leurs sources de revenus, qui reposent de plus en plus sur des activités relevant de la criminalité organisée.
- **Rapport sur la traite d'êtres humains aux fins de prélèvement d'organes en Afrique de l'Ouest et du Nord** (juillet 2021) – Cette forme de criminalité est particulièrement préoccupante dans la région, où les communautés démunies sont plus exposées au risque d'exploitation.
- **Rapport sur l'exploitation aurifère illégale en Afrique centrale** (juin 2021) : Cette économie illégale est liée à d'autres activités relevant de la grande criminalité, telles que la traite d'êtres humains, la criminalité financière et le braconnage.
- **Rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le problème des médicaments illicites en Afrique de l'Est** (décembre 2020) – Des groupes criminels organisés ont profité de la pandémie pour vendre des médicaments contrefaits et de qualité inférieure.
- **Rapport sur le secteur des services de paiement mobile en Afrique** (juin 2020) – Des malfaiteurs exploitent les failles des réglementations et des systèmes d'identification pour commettre des infractions liées à l'utilisation frauduleuse des services de paiement par téléphone mobile.

Les versions publiques de ces rapports peuvent être téléchargées sur notre site Web. Les rapports sont publiés en anglais, mais certains d'entre eux sont également disponibles en français et en arabe.

Partenaires

Le projet ENACT est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par INTERPOL, l'Institut d'études de sécurité (ISS) et l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC).

Le ministère français des Affaires étrangères a également alloué des fonds à INTERPOL lors de la deuxième phase du projet.



INTERPOL

Secrétariat général
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
www.interpol.int